

**Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre  
des Députés**

Luxembourg, le 24 avril 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Justice.

Le projet de loi n° 8299 portant modification de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire prévoit « *un programme pluriannuel de recrutement dans la magistrature de l'ordre judiciaire* » qui porte sur six années judiciaires. Un renforcement substantiel des ressources humaines de la justice luxembourgeoise est envisagé.

Dans son avis du 24 novembre 2023, le Parquet de Diekirch s'est dit préoccupé par le nombre insuffisant de juges d'instruction. Pour le surplus, le Tribunal d'arrondissement de Diekirch se plaint, entre autres, d'un manque de greffiers.

Or, en raison d'un et compte tenu des recrutements qui auront lieu dans les prochaines années, l'acquisition d'un nouveau bâtiment est indispensable.

Au vu des développements qui précèdent, je souhaite poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Justice :

- Quand est-ce que le Gouvernement envisage augmenter le nombre de juges ainsi que de greffiers dans l'arrondissement judiciaire de Diekirch ?
- Comment le Gouvernement compte-t-il remédier au manque de place dans le Palais de justice à Diekirch ? L'acquisition d'un nouveau bâtiment est-elle envisagée ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Charles Weiler".

**Charles Weiler**  
Député



**Réponse de Madame la Ministre de la Justice, Elisabeth MARGUE, à la question parlementaire n°658 du 24 avril 2024 de l'honorable Député Charles WEILER**

**Ad 1 :**

Le projet de loi n°8299 sur le programme pluriannuel de recrutement dans la magistrature de l'ordre judiciaire, déposé le 23 août 2023, prévoit le renforcement des services de l'ordre judiciaire par la création de 194 postes supplémentaires de magistrat sur une période de 6 années judiciaires.

Sur base des avis des autorités judiciaires et du Conseil national de la justice, la Commission de la Justice de la Chambres des députés a décidé la scission du projet de loi n°8299 en deux projets de loi séparés :

- le projet de loi n°8299A prévoit la création de 94 postes de magistrat pour les besoins des services de l'ordre judiciaire, postes qui sont répartis sur les années judiciaires 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027 ;
- le projet de loi n°8299B prévoit la création d'un pôle de réserve de 100 postes de magistrat que le Conseil national de la justice pourra attribuer, en cas de besoin, aux services de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif.

En ce qui concerne l'arrondissement judiciaire de Diekirch, le projet de loi prévoit la création d'un nombre total de 17 postes de magistrats sur une période de 3 années judiciaires :

- Tribunal d'arrondissement de Diekirch : 11 postes ;
- Parquet auprès du tribunal d'arrondissement de Diekirch : 5 postes ;
- Justice de paix de Diekirch : 1 poste.

Une fois les deux projets de loi votés par la Chambre des députés, les postes nécessaires de greffiers, de secrétaires et de référendaires de justice seront attribués dans le cadre de l'enveloppe de postes prévus dans les budgets annuels du Ministère de la Justice pour ces différentes années.

**Ad 2 :**

En ce qui concerne les localités du Palais de justice à Diekirch, il faut noter que des échanges ont eu lieu entre la Présidente du tribunal d'arrondissement de Diekirch et le ministère des Finances en vue d'occuper de nouveaux locaux.

Une surface supplémentaire de 1.000 m<sup>2</sup> à proximité sera louée prochainement et sera aménagée suivant les besoins du tribunal.

Luxembourg, le 17 mai 2024.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue